



Paris, le 18/09/2017

Communiqué de presse

Lancement des travaux de la stratégie nationale de santé 2017

Le Haut Conseil de la Santé Publique a remis aujourd'hui à la ministre des Solidarités et de la Santé un rapport sur l'état de santé des Français, marquant ainsi le début des travaux de la stratégie nationale de santé 2017.

A partir de ce rapport, la ministre des solidarités et de la santé a identifié **quatre thèmes prioritaires** autour desquels s'organiseront les grands chantiers en matière de santé à moyen et long terme :

- la prévention et la promotion de la santé,
- la lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé,
- la nécessité d'accroître la pertinence et la qualité des soins,
- l'innovation.

La stratégie nationale de santé donne un cap à la politique de santé et garantit la cohérence de l'action collective de tous les ministères.

La stratégie nationale de santé sera adoptée en décembre 2017 pour une mise en œuvre dès 2018 dans les territoires et au plan national.

Octobre – novembre 2017 : une concertation pour définir les grandes orientations

Dès la semaine prochaine et jusqu'à la mi-octobre, les directeurs du ministère de la santé rencontreront les principaux représentants du secteur de la santé, des élus et des usagers pour recueillir leurs attentes et leurs propositions autour des quatre thèmes prioritaires.

Un premier projet de stratégie sera rédigé à l'issue de ces rencontres.

Novembre 2017 : une consultation publique pour identifier les propositions

En novembre, le projet de stratégie sera mis en ligne pour donner la possibilité aux Français de réagir, de faire des propositions et de partager leurs expériences de terrain.

Décembre 2017 : un décret pour formaliser la stratégie nationale de santé

Le Premier ministre réunira en décembre un Comité Interministériel de la Santé pour acter le contenu de la stratégie nationale de santé.

Un décret officialisera la stratégie nationale de santé fin 2017.

Mise en œuvre :

Au premier semestre 2018, la stratégie nationale de santé sera mise en œuvre dans les territoires via des **projets régionaux de santé** définis par les Agences régionales de santé. Les priorités de la stratégie trouveront ainsi une application concrète et adaptée aux caractéristiques de chaque territoire.